

mesure de sympathiser avec l'honorable député de Churchill et je reconnais le bon côté de sa demande.

En effet, dans le nord-est de la province du Nouveau-Brunswick et dans deux circonscriptions de la Gaspésie, une population d'au delà de 240,000 est privée de tout service de télévision. Parmi cette population, au delà de 165,000 personnes de langue française désireraient bénéficier de leur part de ce service par l'intermédiaire du réseau français de Radio-Canada.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je suis tout à fait en faveur de cette proposition de résolution. Je suis certain que les électeurs de ma circonscription, de même que ceux des circonscriptions de Northumberland-Miramichi, de Restigouche-Madawaska, de Bonaventure et de Gaspé seraient très intéressés à ce que Radio-Canada leur donne la part des services auxquels ils ont droit. Mes électeurs payent leur part des impôts, contribuant ainsi à défrayer le coût des services de Radio-Canada, comme ceux des autres régions du pays.

J'espère, monsieur l'Orateur, que, lorsque le Bureau des gouverneurs de la société Radio-Canada étudiera la demande de l'honorable député de Churchill, il accueillera aussi favorablement la demande des électeurs de ma circonscription qui, eux aussi, lui ont adressé de nombreuses requêtes et lettres, de même qu'à l'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan).

(Traduction)

M. G. E. Halpenny (London): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la motion de mon très bon ami, l'honorable député de Churchill (M. Simpson), dont la Chambre est saisie, ralliera l'approbation des membres des deux côtés de la Chambre. Le gouvernement et les radiodiffuseurs s'intéressent vivement au bien-être et au bonheur en général des Canadiens éloignés des grands centres, surtout des gens domiciliés dans les régions semblables à celles que représentent les honorables députés de Churchill et de Dauphin. Malgré ce que certains d'entre nous peuvent en penser, la télévision, avec ses moyens puissants de divertir, de renseigner et d'instruire, peut contribuer dans une grande mesure à réduire l'isolement du Nord et à assurer un lien vivant avec les grandes villes, en fait avec le monde entier. A vrai dire, il y a de bonnes raisons d'étendre le réseau de télévision aux régions éloignées, à cause des avantages particuliers qui découleraient d'une telle mesure. Dans les régions urbaines et rurales surtout, ces avantages peuvent être retirés par divers autres moyens. Mais dans le Nord, la télévision peut être la seule source de tous ces avantages. Au cours des recherches que j'ai

faites sur cette question, je me suis entretenu avec des représentants de l'Association canadienne des radiodiffuseurs et de la Société Radio-Canada. Comme vous le savez, l'Association canadienne des diffuseurs de la radio et de la télévision est une entreprise privée. J'ai parlé de la question d'étendre les services de télévision aussi rapidement que possible aux régions peu peuplées qui n'en ont pas.

Pour faire mieux comprendre l'état de choses actuel, peut-être ferais-je bien de donner un aperçu de l'essor de la télévision depuis son inauguration au Canada en septembre 1952. En 1951, le rapport de la commission royale, — c'est-à-dire la Commission Massey, — recommandait que le Canada dispose d'un service national de télévision analogue au réseau national de radiodiffusion. Ce rapport recommandait expressément à la Société Radio-Canada de mettre au point des plans destinés à assurer un service national et à réaliser des émissions tant en français qu'en anglais. La Commission a aussi proposé que les stations privées soient tenues de relayer des émissions du réseau national. C'était conforme aux modalités déjà établies dans le cas de la radio.

En 1952, l'ex-gouvernement a annoncé que seule la Société Radio-Canada aurait la permission d'aménager et d'exploiter des stations de télévision dans les six plus grandes villes du Canada, chaque station représentant une grande division géographique de notre pays. Le gouvernement de l'époque a aussi annoncé que l'on recevrait des demandes des stations privées pour desservir des régions hors de la portée des émetteurs de la Société Radio-Canada. On envisageait que les émetteurs de la Société Radio-Canada serviraient de cadre ou de noyau d'un service national de télévision dont les centres de production se trouveraient dans la plupart des régions. Cela donnerait au service national, composé de stations indépendantes et de la Société Radio-Canada, la chance de refléter les particularités régionales aussi bien que les caractéristiques nationales du Canada. Cela procurerait aussi des avantages aux artistes, aux acteurs et aux auteurs de chaque région.

Depuis septembre 1952, on a, à un coût raisonnable, étendu à 85 ou 90 p. 100 des Canadiens le service de télévision assuré par des stations canadiennes. Cet état de choses, comparé à celui des États-Unis, s'établit à notre avantage, car dans ce pays, qui a eu la télévision quelques années avant nous, proportionnellement moins de gens que chez nous peuvent la capter. Vu l'étendue de notre pays et sa faible densité de population, le fait que 90 p. 100 des Canadiens peuvent jouir de la télévision est une réalisation digne d'éloges. En fait, je ne connais aucun autre